

| | |
|---------------------|---|
| Zeitschrift: | Annales fribourgeoises |
| Herausgeber: | Société d'histoire du canton de Fribourg |
| Band: | 9 (1921) |
| Heft: | 4 |
| Artikel: | Histoire et généalogie de la famille Seigneuriale de Billens |
| Autor: | Zurich, Pierre de |
| DOI: | https://doi.org/10.5169/seals-817636 |

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 21.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

ANNALES FRIBOURGEOISES

REVUE FRIBOURGEOISE D'HISTOIRE, D'ART ET D'ARCHÉOLOGIE

PUBLIÉES

SOUS LES AUSPICES DE LA SOCIÉTÉ D'HISTOIRE
DU CANTON DE FRIBOURG

ET

DE LA SOCIÉTÉ FRIBOURGEOISE DES AMIS DES BEAUX-ARTS

Fondées par M. l'abbé F. DUCREST.

IXme Année

Nº 4

Juillet-Août 1921



HISTOIRE ET GÉNÉALOGIE
DE LA
FAMILLE SEIGNEURIALE DE BILLENS

par PIERRE DE ZURICH

Chargé de rédiger l'article « Billens » pour le Dictionnaire historique et biographique de la Suisse, j'ai pu rapidement me convaincre que le travail qui m'était confié demandait une étude complète et approfondie de l'histoire des Sgrs de Billens et de la Seigneurie de ce nom.

Aucun travail d'ensemble n'avait été publié sur cette question et les renseignements épars dans les douze volumes du Dictionnaire historique et statistique des paroisses, du Père Apollinaire Dellion, dans les Mémoires et Documents publiés par la Société d'Histoire de la Suisse romande, dans le Dictionnaire de Kuenlin et dans un certain nombre d'autres ouvrages ne constituent évidemment qu'une contribution incomplète au problème que j'avais à résoudre. Les quatre généalogies des Billens que j'avais à ma disposition¹ présentaient d'autre part, de telles divergences que,

¹ Généalogie par le Baron d'Estavayer, appelée ici (GE). Copie dans Gremaud XXIV. Billens. Généalogie Du Mont (GDM) aux Archives Cantonales Vaudoises. Généalogie par l'Archiviste Daguet (GD) aux Archives d'Etat de Fribourg. Généalogie par l'Abbé Gremaud (GG). Gremaud XXIV. Billens. — Les abréviations employées le plus fréquemment au cours de ce travail sont : ACV = Archives Cantonales Vaudoises ; MDSR = Mémoires et Documents de la Société d'Histoire de la Suisse romande ; DHV = Dictionnaire historique du Canton de Vaud. Tous les docu-

tout en ne négligeant pas les indications qu'elles étaient susceptibles de me fournir, je me voyais forcé d'en dresser une nouvelle, à mon tour.

J'ai donc dû recourir aux documents originaux, dont la plus grande partie m'a été fournie par les Archives d'Etat de Fribourg, par les Archives Cantonales Vaudoises et par les Archives du Monastère de la Fille Dieu, et j'ai ainsi constitué un dossier de plus de mille fiches sur lesquelles il m'a été possible de travailler.

Les conclusions auxquelles je suis arrivé et que je devais condenser en quelques lignes pour l'article « Billens » m'ont amené à rédiger deux travaux : l'un, *Histoire et généalogie de la famille seigneuriale de Billens*, qu'on trouvera ci-après et l'autre, *Histoire de la Seigneurie de Billens*, qui paraîtra au cours de cette année dans la Revue d'Histoire Suisse, publiée par la Société générale Suisse d'Histoire.

* * *

Les premiers membres de la famille seigneuriale de Billens font leur apparition dans l'histoire au milieu du XII^{me} siècle¹. Ils sont qualifiés de chevalier (miles)² et de donzel (domicellus)³ et semblent donc appartenir à la petite noblesse du Pays de Vaud. On les rencontre parmi les bienfaiteurs du monastère de Hautcrêt⁴ et dans l'entourage des Evêques de Lausanne⁵. Cette dernière constatation et le fait que le vidamat de Romont — fief de l'Evêché de Lausanne — se transmettait héréditairement dans la famille de Billens⁶, justifie l'opinion émise par

ments qui désignent un fonds d'archives et ne sont pas précédés de ACV proviennent des Archives d'Etat de Fribourg, sauf explication contraire.

¹ Voir Appendice : N° I, II, III et IV.

² Voir Appendice : N° I, III.

³ Voir Appendice : N° IX.

⁴ Appendice : N° I, II, III, IV.

⁵ Appendice : N° III, IV.

⁶ Voir: Nantelme I (I. 1); Rodolphe I (II. 3; Nicolas II (III. 11); Guillaume II (III. 12); Jean I (III. 13); Pierre V (IV. 36).

Gremaud¹, que les Billens étaient des vassaux de l'Evêque de Lausanne.

Dès le début de la conquête du Pays de Vaud par Pierre II de Savoie, dit le Petit Charlemagne, les Billens devinrent de fidèles vassaux de la Savoie. Il ne faut pas oublier qu'une des premières étapes de cette mainmise de la Savoie sur le Pays de Vaud fut l'occupation de Romont, dont Pierre II s'intitule le Seigneur dès 1240², bien que la possession ne lui en ait été assurée que par le Traité d'Evian du 29 mai 1244³, et il est probable que le voisinage immédiat de ce puissant homme de guerre ne fut pas étranger à ce changement de suzerain.

C'est du reste vers cette époque, c'est-à-dire au milieu du XIII^{me} siècle, que commence l'histoire de la famille de Billens. Malgré les hypothèses émises par le Baron d'Estavayer — et qu'aucun texte ne vient justifier — il est impossible de rattacher à la Généalogie des Billens les personnages que l'on rencontre au cours du siècle précédent ou au début de celui-ci et l'auteur de la famille seigneuriale de Billens est Nantelme I de Billens qui figure pour la première fois dans un document de 1233 et qui mourut le 30 avril 1271. Il est le premier qui soit, à ma connaissance, qualifié de Seigneur (Dominus). Devenu vassal de la Maison de Savoie, il occupa le poste de Châtelain des Clées, et il est surtout connu par l'abandon qu'il fit à Pierre II de Savoie du droit de haute justice qu'il avait sur Romont, en sa qualité de Vidame, et dont son suzerain reconnut la concession par un acte du mois de mai 1249⁴.

A sa mort, la famille de Billens se subdivisa en trois grandes branches : celle des seigneurs de Billens, celle des seigneurs de Palézieux et celle des donzels.

¹ Abbé J. Gremaud. Romont sous la domination de la Savoie, 1866.

² Wurstemberger. Peter II, Graf von Savoyen IV, 64.

³ Wurstemberger. Op. cit. IV, 99.

⁴ Girard. Not. Suisse II, 134. — Sol. Woch. 1828, 350. — Zeerleider, Urk. I, 405. — Wurstemberger, IV, 119. — Reg. Frib. 79.

La branche des seigneurs de Billens, ou branche aînée, issue de Rodolphe I (*II. 3*) s'éteignit la première entre 1375 et 1377 dans les personnes de Jean VI (*V. 62*) et Pierre VIII (*V. 63*), arrière petits fils de Rodolphe I. Celui-ci, puis ses fils Nicolas II (*III. 11*) et Jean I (*III. 13*) possédèrent la Seigneurie de Billens et le vidamat de Romont. Pierre V (*IV. 36*) fils de Jean I réunit à ses possessions les Seigneuries de Bourjod et de Palézieux, acquises d'Humbert II de Billens (*III. 25*) ainsi que la jouissance de la Seigneurie de Joux qui lui fut apportée par son épouse Marguerite de Grandson. Après sa mort survenue entre 1360 et 1363, sa veuve les porta dans la Maison de Gruyère, par son mariage avec le Comte Rodolphe IV de Gruyère et, les fils qu'elle avait eus de son union avec Pierre V étant décédés avant elle, ces Seigneuries restèrent dans la Maison de Gruyère, en vertu du testament que Marguerite de Gransdon fit en date du 22 avril 1377¹.

La branche des Seigneurs de Palézieux, issue de Nicolas I (*II. 5*) s'éteignit à la fin du XIV^{me} siècle dans la personne d'Humbert III de Billens (*V. 72*), Prévôt de Bâle, puis Evêque de Sion. Elle avait possédé la Seigneurie de Palézieux que Nicolas I acquit, le 3 mai 1302 des enfants de feu Girard, Seigneur de Palézieux et qui passa ensuite à son fils Humbert II (*III. 25*) qui devint également propriétaire de la Seigneurie de Bourjod en 1341, mais que sa situation financière obérée força de céder ces deux Seigneuries à son cousin Pierre V de Billens, de la branche aînée. Aymon de Billens, (*IV. 57*) fils d'Humbert II porta jusqu'en 1363 le titre de Seigneur de Palézieux. Il acquit aussi la Seigneurie de La Tour de Trême, par son mariage avec Eléonore de Gruyère et ce fut son fils Humbert III (*V. 72*) qui la rétrocéda à la Maison de Gruyère.

La branche des donzels de Billens, issue de Guillaume I (*II. 4*) se divisa après sa mort en trois rameaux : le premier dont l'auteur fut Pierre II (*III. 18*), s'éteignit

¹ MDSR XXII, 208.

déjà à la génération suivante dans les fils de celui-ci. Un autre rameau qui descend de Guillaume III (*III. 20*) se perpétua jusque dans la première moitié du XV^{me} siècle et s'éteignit dans la personne de Louise I (*VI. 81*) qui épousa Boniface de Challant. Un autre enfin, issu de Richard I (*III. 19*) se prolongea jusqu'à la fin du XV^{me} siècle et son dernier rejeton, Guillaume IX (*VIII. 97*) qui fit son testament le 2 septembre 1478 et mourut peu après fut le dernier membre légitime de la famille de Billens. Un rameau illégitime de cette branche, descendant de François I (*V. 64*) se perpétua jusqu'à la moitié du XVI^{me} siècle et s'éteignit en François IV (*VIII. 92*), dernier mâle qui ait porté le nom de Billens. Cette branche des Billens, dont tous les membres arrivés à l'âge d'homme ont porté le titre de donzel, a possédé des droits seigneuriaux à Farvagny, St. Martin le Chêne, Orsonnens et Pont. Les rejetons du rameau illégitime mentionné ci-dessus ont eu part à la Coseigneurie de Corserey et ont possédé la Seigneurie de Macconens.

La famille de Billens qui a possédé de grands biens sur les bords du lac Léman et dans la région de Romont, a joué un rôle considérable dont les documents parvenus jusqu'à nous ne permettent de se faire qu'une faible idée. Elle a donné à l'Eglise : un Evêque de Sion ¹, un grand vicaire du diocèse de Sion ², un grand vicaire du diocèse de Lausanne ², un Abbé de St. Maurice ³, un Prévôt de Bâle ¹, un Prévôt d'Aoste ⁴, un Prévôt de Montjoux ⁵, un Prieur de St. Maire ⁵, un Prieur de Rougemont ⁶, un Prieur de Grandson ⁷, un Prieur de Vauxtravers ⁸, un Doyen de

¹ Humbert III (*V. 72*).

² Jacques I (*III. 16*).

³ Guillaume (Appendice LVIII).

⁴ Antoine I (*IV. 45*).

⁵ Rodolphe II (*IV. 35*).

⁶ Jean (Appendice L).

⁷ Philippe (Appendice LII).

⁸ Antoine (Appendice LX].

Sion¹, deux Chanoines de St. Maurice², un Chanoine d'Aoste³, un Chanoine de Châlons⁴, un Chanoine de St. Just de Lyon⁵, un Chanoine de Sion⁶, cinq Chanoines de Lausanne⁷, un Commandeur de St. Jean de Jérusalem⁸, quatre Abbesses de la Fille Dieu⁹, une Abbesse de la Maigrauge¹⁰ et un Bailli épiscopal de Lausanne¹¹. Elle a fourni à la Savoie deux Baillis de Vaud¹², un Juge du Chablais et Genevois¹³, deux jurisconsultes¹⁴, et un grand nombre de Châtelains dont un pour les Clées¹⁵, un pour Vaulruz¹⁶, cinq pour Romont¹⁷, un pour Mont¹⁸, un pour Glérolles¹⁹, deux pour Bulle²⁰, et deux pour Illens²¹. Ses membres ont été parmi les bienfaiteurs de tous les établissements religieux du pays.

L'importante situation occupée par la famille de Billens est de plus démontrée par les alliances qu'elle a

¹ Jacques I (*III. 16*).

² Jean IV (*IV. 40*). Voir Appendice XVII et Guillaume (Appendice LVII).

³ Antoine I (*IV. 45*).

⁴ Guillaume II (*III. 12*).

⁵ Pierre III (*III. 24*).

⁶ Nicolas (Appendice XXXI).

⁷ Pierre I (*II. 2*) ; Rodolphe II (*IV. 35*) ; Antoine I (*IV. 45*) ; Jean V (*IV. 51*) et Nicolas (Appendice XXXI) et peut être Nantelme (Appendice XIII).

⁸ Pierre VII (*IV. 59*).

⁹ Jaquette I (*IV. 48*) ; Jeanne I (*IV. 49*) ou Jeanne II (*IV. 54*) ; Amphilesie (*IV. 55*) et Catherine (Appendice LXVII).

¹⁰ Anne (Appendice LXX).

¹¹ Humbert II (*III. 26*).

¹² Rodolphe I (*II. 3*) et François III (*VII. 82*).

¹³ Pierre III (*III. 24*).

¹⁴ Nicolas I (*II. 5*) et Pierre III (*III. 24*).

¹⁵ Nantelme I (*I. 1*).

¹⁶ Richard I (*III. 19*).

¹⁷ Guillaume III (*III. 20*) ; Humbert II (*III. 26*) ; François III (*VII. 82*) ; Jacques V (*VII. 90*) et François IV (*VIII. 92*).

¹⁸ Guillaume V (*IV. 44*).

¹⁹ Pierre VI (*IV. 52*).

²⁰ Aymon (*IV. 57*) et Jacques IV (*V. 66*).

²¹ Pierre VIII (*VI. 78*) et Pierre X (*VII. 84*).

contractées avec les premières familles du pays et parmi lesquelles il faut citer celles avec la Maison de Gruyère ¹ et celles avec les familles de Blonay ², de Challant ³, de Grandson ⁴, de Lucinge ⁵ et d'Oron ⁶, sans parler d'autres de moindre importance.

Le plus ancien document qui donne les armoiries de la famille de Billens est un sceau de Pierre II (*III. 18*) qui date de 1312 ⁷ : il représente un écu de ... à trois bandes de ... mais tous les documents postérieurs, sans exception, donnent comme armes : de ... à la bande de ... accompagnée de deux cotices de ... Enfin le seul document qui donne les émaux est la fresque de la Chapelle de Pont à Hauterive. Datant vraisemblablement de la fin du XIV^{me} siècle et retouchée plus tard, probablement au XVI^{me} siècle, cette fresque donne pour les armoiries des Billens : de gueules à la bande d'or accompagnée de deux cotices d'argent. Cimier : une houppe de plumes de col d'or. Le Musée National à Zurich possède un très joli vitrail provenant de la Fille Dieu et datant vraisemblablement du XV^{me} siècle, un simple écu dans un rond de couleur qui donne les mêmes caractéristiques ⁸.

* * *

Il me reste à expliquer aussi brièvement que possible les règles que j'ai suivies pour dresser la généalogie qu'on trouvera ci-après.

¹ Aymon (*IV. 57*) et Marguerite IV (*IV. 61*).

² Guillemette II (*III. 31*) et Jacques IV (*V. 66*).

³ Louise I (*VI. 81*).

⁴ Pierre V (*IV. 36*).

⁵ Catherine I (*III. 22*) et Guillaume IX (*VIII. 97*).

⁶ Marguerite II (*III. 32*).

⁷ ACV. Bailliage d'Oron N° 15.

⁸ Les renseignements sur les armoiries de la famille de Billens m'ont été fournis par M. Hubert de Vevey que je tiens à remercier ici de son obligeance.

Il ne pouvait être question de donner une analyse même succincte de tous les documents que j'ai eu l'occasion de consulter : un gros volume n'y aurait pas suffi et le résultat n'aurait pas correspondu au but que je me proposais. En effet, en dehors des actes qui donnent des renseignements purement généalogiques, tels que les contrats de mariage ou les testaments, la plus grande partie des pièces que j'ai utilisées concerne des achats, des ventes, des échanges de terres. Elles auraient sans doute fourni des données intéressantes pour l'histoire de certaines localités, mais ce n'est pas là ce que je cherchais et il était nécessaire de me limiter pour ne pas rendre encore plus long le travail qu'on va lire.

Je me suis donc contenté de donner pour chaque personnage :

1^o Son nom, précédé d'un groupe de chiffres dont le chiffre romain donne la génération et le chiffre arabe le numéro correspondant de l'arbre généalogique qu'on trouvera à la fin de mon étude.

2^o La date du document dans lequel il est mentionné ou, s'il est cité dans plusieurs documents, la date du premier document dans lequel il est cité et celle du dernier où il figure encore.

3^o Si possible la date de son décès ou en cas d'impossibilité la date du document dans lequel j'ai pu constater avec certitude qu'il était décédé.

4^o Les titres portés par lui et l'indication des fonctions ou des charges qu'il a occupées, et s'il s'agit d'un personnage important, une courte notice sur les faits principaux auxquels il a été mêlé.

5^o Le nom de son père.

6^o Le nom de son épouse ou de ses épouses, avec les références permettant de vérifier mes indications.

7^o Sa postérité avec les références permettant de vérifier mes indications.

8^o Les actes non utilisés pour les données précédentes

et dans lesquels le personnage en question est cependant mentionné.

9^e Sous le titre « observations » les concordances ou les divergences avec les quatre généalogies de la famille de Billens dressées par le baron d'Estavayer (GE), l'archiviste Du Mont (GDM), l'archiviste Daguet (GD) et l'Abbé Gremaud (GG) ainsi qu'avec les opinions émises par certains auteurs qui se sont incidemment occupés de la généalogie des Billens.

Les indications ainsi données permettront à quiconque s'intéresserait plus particulièrement à l'un ou à l'autre personnage figurant dans cette généalogie d'entreprendre l'étude qu'il voudrait poursuivre plus à fond. On n'aura, pour cela qu'à dresser un petit tableau chronologique en prenant les dates des documents cités au nom du personnage en question, à y ajouter les actes qui le concernent et qui pourraient se trouver au nom de son père, dans les mentions relatives à la postérité de celui-ci et l'on aura ainsi en mains, tous les éléments qui permettront de se reporter aux sources.

Il me reste à remercier ici M. Tobie de Raemy, archiviste de l'Etat de Fribourg, M. Maxime Reymond, archiviste intérimaire du canton de Vaud et M^{me} Niquille, adjointe aux Archives de l'Etat de Fribourg, qui ont bien voulu, avec une inépuisable complaisance, m'aider dans le long travail que j'ai entrepris, ainsi que toutes les personnes qui ont eu l'obligeance de collaborer à mon étude en me signalant et en me fournissant des documents.

**GÉNÉALOGIE DE LA FAMILLE SEIGNEURIALE
DE BILLENS**

N. B. — Le groupe de chiffres qui précède les noms renvoie à l'arbre généalogique. Le chiffre romain indique la génération ; le chiffre arabe le numéro relatif au personnage. — Les chiffres romains non accompagnés d'un chiffre arabe renvoient à l'Appendice ou liste des personnages ne figurant pas dans la généalogie.

I. 1 *NANTELME I.* (Anselme) 1233 — 30 avril 1271.

† le 30 avril 1271. Un 30 avril (MDSR XVIII, 135) entre mai 1270 et 17 mars 1271 (72). (ACV Fam. nobl. Billens).

Chevalier, 16 janvier 1259 (60). (Hauterive 2^e suppl.

N^o 27. — Reg. Haut. N^o 519).

Seigneur, 22 octobre 1260. (Gremaud XXIV. Billens, 6).

Chatelain des Clées, avant le 4 avril 1263. (MDSR III, 557).

Sgr du Châtelard, 19 juillet 1264 .(Collège, Cart. 29 N^o 3 a).

Vidame de Romont, 10 juillet 1266. (Collège, Cart. 29, N^o 5 b).

Auteur de la famille de Billens, Nantelme I est surtout connu par un acte de mai 1249 dans lequel Pierre II de Savoie reconnaît que Nantelme I « *dilectus ac karissimus et fidelis meus* » lui avait cédé avant cette date un droit qu'il avait sur Romont et qui paraît avoir été attaché à la charge de vidame de Romont, héréditaire dans la famille de Billens. (Girard, Nob. Suisse II, 134. — Sol. Woch. 1828, 350 — Zeerleder. Urk. I, 405 — Wurstenberger IV, 119 — Reg. Frib. 79 — Dellion X, 353. — Gremaud, Romont sous la domination de la Savoie).

ENFANTS :

a) *Pierre I* (II. 2) Mai 1270 (Romont N^o 305 et Reg. Haut. N^o 593). 17 mars 1271 (72). (ACV. Fam. nob. Billens).

b) *Rodolphe I* (II.3) Mai 1270 et 17 mars 1271 (72). (Mêmes références). Mars 1274 (75?) (ACV. Sér. C V a N^o 145).

c) *Guillaume I (II. 4)*. (Mêmes références que pour Pierre I).

d) *Nicolas I (II. 5)* 17 mars 1271 (72). (AVC. Fam. nob. Billens).

e) *Humberl I (II. 6)*. (Idem).

f) *Guillemette I (II. 7)*. 20 juillet 1301. (ACV. Sér. C V a N° 324).

g) *X. (II. 8)*. (Idem).

h) *Y. (II. 9)*. (Idem).

Nantelme I figure encore dans les documents suivants : 1233. Hauterive M N° 11 et Reg. Haut. N° 409. — 27 mai 1265. Wurstemberger IV, 375. — 1268. Fille Dieu XI N° 55. — 27 juin 1268. Fille Dieu X N° 1).

Observations : GE et GDM le font fils de Pierre de Billens, donzel (IX). Ils font de Nantelme et d'Anselme deux personnages qui seraient frères. Ils lui donnent les enfants cités ici à l'exception de X et de Y.

GD ne lui donne que 3 enfants : Pierre, Rodolphe et Guillaume.

GE ne le fait fils de Pierre qu'à titre d'hypothèse. Il donne les enfants comme GE et GDM.

II. 2 PIERRE I 1264-1313.

† un 20 juillet (MDSR XVIII, 162) avant 24 juin 1318 (MDSR 2^e sér. VIII, 273).

Fils de Nantelme I. (Voir références à ce nom).

Nommé chanoine de Lausanne en 1264 (MDSR. 2^e sér. VIII, 273).

Sacristain en 1297 (Idem).

Teste le 1^{er} juin 1301 en faveur de ses frères Guillaume I et Nicolas I et des fils de feu son frère Rodolphe I et fait un grand nombre de legs. (ACV. C V a N° 324).

Voir à son sujet : 7 janvier 1275 (76), 8 octobre 1277, 12 février 1287 (88). (MDSR. XXX, 224, 228, 268, 366). — 11 décembre 1295 (MDSR XII, 131). — 20 août 1299 (ACV. Fam. nob. Billens et Gremaud, XXIV. Billens 5 et 7). — 12 octobre 1299 (Gruyère N° 276). — 1313 (MDSR 2^e sér. VIII, 33).

Observations : GF, GDM, GD et GG le donnent exactement.

II. 3 *RODOLPHE I.* Mai 1260-10 novembre 1297.

† 10 novembre 1297. Un 10 novembre (MDSR XVIII, 207). entre août 1297 (ACV. Inv. vert. Paquet GGG) et juillet 1298 (Dominicaines. Tir. A N° 17).

Chevalier, mai 1260. (Voir 30 mai 1268. ACV. C. II N° 10).

Vidame de Romont, 11 janvier 1277 (Part-Dieu X N° 2).

Bailli de Vaud 1277 (DHV I, 153). — 27 mars 1285 (ACV. Inv. vert. Paquet C). — 1287 à 1288 (DHV I, 153). — 7 janvier 1288 (Rue N° 17). — Mars 1388 (Maigrauge. Tir. 28 N° 9).

Rodolphe I qui a joué un rôle considérable à son époque, était un grand propriétaire dans la région du Léman (Mars 1274) (75). (ACV. Sér. CV a N° 145.) — Juin et juillet 1275 (AVC Fam. nob. Billens). — Août 1275. (Reg. Haut. pp. 798). — Décembre 1280 (Foras. Armorial II, 354). — 23 avril 1281 (ACV. Sér. C V N° 197). — Décembre 1284 (Aff. de la Ville A N° 3). — Janvier 1286 (87). (ACV. Fam. nob. Billens). — 20 novembre 1287 (ACV. Fam. nob. Billens). — Décembre 1290 (Dominicaines Tir. A b N° 6). — Février 1293 (94) (ACV. Sér. C V N° 264). — Avril 1294 (ACV. Fam. nob. Billens). — 15 et 18 septembre 1294 (ACV. Inv. vert. Paquet N° 503 et Fam. nob. Billens). — 1295 (ACV. Fam. nob. Billens). — Août 1297 (ACV. Inv. vert. Paquet GGG). — Juillet 1298 (Dominicaines. Tir. A N° 17). — et dans la région de Romont (17 mars 1271 (72) (ACV. Fam. nob. Billens). — 1 septembre 1278 (ACV. Fam. nob. Billens).

Fidèle serviteur de la Savoie, il reçoit de Pierre II de Savoie, en mai 1260, une redevance sur les fours de Moudon, qui lui est confirmée par Philippe de Savoie, le 30 mai 1268 (ACV. C II N° 10 et Wurstemberger IV, 433). Il prête hommage, le 6 septembre 1283 à Louis de Savoie en réservant sa fidélité envers le comte Philippe (MD Sté Sav. XXXIX, 239 et Reg. frib. 139) et est caution pour 100 Livres, de même que ses frères Guillaume, Nicolas et Humbert, pour le comte Amédée de Savoie à l'occasion du don de 2000

Livres fait par celui-ci à Berne, lors de sa nomination comme protecteur de cette cité (Fontes III, 515 et Reg. frib. 151).

Il est la tige de la branche ainée ou des sgrs de Billens.

FILS de Nantelme I (*I. 1*) (Voir références à ce nom).

EPOUSES 1^o Avant août 1275, Jaquette, fille de feu Jacques Appya, bourgeois de Lausanne, qui vit encore en 1276 et est † avant 1295. Août 1275 (Reg. Haut. pp 798). — 1276 (ACV. Fam. nob. Billens). — Novembre 1304 (ACV. Fam. nob. Billens). — † un 11 août (MDSR. XVIII, 171).

2^o Avant 1295, Isabelle, fille du feu Sgr Rodolphe de Lutry et de Perrette. Elle lui survit et se remarie avant 1317 avec Rodolphe cosgr d'Everdes. Elle vit encore le 15 avril 1351. (1295 ACV. Fam. nob. Billens). — Août 1297 (ACV. Inv. vert. Paquet GGG). — Veuve, 12 octobre 1299. Gruyère N° 276). — Novembre 1304 (ACV. Fam. nob. Billens). — 1317 (Gruyère N° 283). — 6 avril 1317. (ACV. C VI. Partic. de Laus.). — 15 avril 1351 (ACV. Fam. nob. Billens).

ENFANTS : a) *Nantelme II (III.10)* 11 mai 1299 et 20 août 1299. (ACV. Fam. nob. Billens). — 12 octobre 1299. (Gruyère, N° 276). — Novembre 1304 (ACV. Fam. noble Billens).

b) *Nicolas II (III. 11)*. 20 août 1299 (Gruyère, N° 276). 1^{er} juin 1301 (ACV. C V a N° 324). — Novembre 1304 (ACV. Fam. nob. Billens). — Décembre 1315 et 1^{er} mars 1316 (Idem.) — 1317 (Gruyère, N° 283). — 6 avril 1317 (ACV. C. VI. — 12 janvier 1318 (19) (ACV. C V a N° 467). — 1322 (ACV. Oron N° 141). — Juin 1323 (ACV. Billens). 14 novembre 1325 (Idem). — 12 décembre 1323 (ACV. Inv. vert. Paquet N° 385). — 21 avril 1325 (ACV. Billens). — 1328 (Romont N° 112). — 7 mai 1330 (ACV. Fam. nob. Billens). — 28 juin 1330 (Gruyère, N° 272). — Décembre 1343 (Gruyère N° 325).

c) *Guillaume II (III. 12)* (Références comme ci-dessus, sauf 7 mai 1330 et de plus : 19 février 1326 (27)

(Attalens, N° 85). — 11 décembre 1331 (ACV. Billens). — 8 janvier 1332 (Idem). — 2 avril 1338 (Romont, N° 9). — 28 mai 1338 (ACV. Billens). — Août 1339 (Idem). — 1341 (Gruyère, N° 216). — 24 mai 1347 (ACV. Inv. vert. Paquet N° 177). — Mars 1347 (48) (Gruyère, N° 324). — 15 avril 1351 (ACV. Billens). — 13 septembre 1357 (ACV. Inv. blanc Lausanne N° 1437).

d) *Jean I (III. 13)* (Références comme pour Guillaume II jusqu'en 1332 et de plus : février 1318 (19) (ACV. Billens). — 7 mai 1330 (ACV. Billens). — 28 juin 1330 (Gruyère N° 272). — 20 février 1331 (ACV. Inv. vert. Paquet D). — A partir de 1332 seulement décembre 1343 (Gruyère N° 325). — 24 mai 1347 (ACV. Inv. vert. Paquet N° 177). — 13 septembre 1357 (ACV. Inv. blanc Lausanne N° 1437).

e) *Agnès I (III. 14)* 20 août 1299 (ACV. Billens).

f) *Alexie I (III. 15)* 20 août 1299 (ACV. Billens). — 12 octobre 1299 (Gruyère N° 276). — 28 juin 1330 (Gruyère N° 272).

Voir encore à son sujet : juillet 1280 (Romont N° 3). — 1289 (Romont N° 110).

Observations : GE et GDM lui donnent une première épouse Perrette de Maysirie, mais cette attribution repose sur une erreur de lecture d'un acte de mars 1274 (ACV. C V a N° 145), ils lui donnent ensuite les 2 épouses citées ci-dessus. Ils lui donnent en plus des enfants cités ci-dessus, deux fils Bourcard et Humbert, mais cette attribution erronée repose aussi sur l'erreur de lecture de l'acte de mars 1274.

GD ne cite que sa seconde épouse Isabelle, il ne lui donne que 4 enfants : Nicolas, Guillaume, Jean et Alexie.

GG suit les versions de GE pour les épouses et pour les enfants, mais ajoute encore à ceux-ci un Mermet qui ne fait qu'un avec Guillaume et un Jaquet et un Pierre qui n'existent pas.

II. 4 *GUILLAUME I*. 17 mai 1260-1^{er} juin 1301.

† avant 23 juillet 1315 (RDF. II, 59).

Donzel.

Guillaume I, tige de la branche cadette ou de la branche des donzels de Billens qui s'éteignit en 1478, dans la

personne de Guillaume IX (*VIII*, 97) avait cédé avant le 16 janvier 1291 au chevalier Nicolas d'Englisberg des biens à Farvagny-le-Grand, Rueyres, Villarlod et Chenens contre des biens situés aux portes mêmes de Fribourg (Pont N° 6 et mai 1294. Anciennes terres N° 4). Ce voisinage immédiat, entre Fribourg et de fidèles serviteurs de la Savoie, ne tarda pas à amener un conflit, et les Fribourgeois s'emparèrent des biens de Guillaume I. Une sentence rendue le 23 juillet 1315, par Louis de Savoie, sgr de Vaud, mit fin à ces difficultés. Fribourg devait rendre aux fils de Guillaume I les biens confisqués, mais ceux-ci étaient contraints de les céder à l'Hôpital de Fribourg en échange de biens que cet établissement avait acquis à Farvagny-le-Petit, des enfants de feu Conrad de Vivier. (Anciennes terres N° 21 et RDF II, 59). Pierre II (décembre 1317), Richard I (mars 1320 (21?)), Jacques I et Guillaume III (24 et 26 décembre 1320) se soumirent à l'obligation qui leur avait été imposée (décembre 1317 Hôpital I, 134. — Gremaud. Hôpital I, 66. — *Liberlé* du 4 oct. 1913). — Mars 1320. Original introuvable (Gremaud. Hôpital I, 78 et Inv. Munat fos 10 et 100 v). — 24 décembre 1320 (Hôpital I, 135. — Gremaud. Hôpital I, 76 ; 77). — 26 décembre 1320 (Hôpital II, 698). — 1320 (Hôpital. II, 644.) — Voir aussi à ce sujet : Berchtold I, 93. — Daguet. ASHF V, 38 et Dellion VI, 509). — Guillaume I fut aussi caution, comme son frère Rodolphe I, pour 100 Livres, pour le Cte Amédée de Savoie en 1291. (Fontes III, 515 et Reg. Frib. 151).

FILS de Nantelme I (*I*, 1). (Voir références à ce nom).

EPOUSE : Guillaume I avait épousé, avant le 1^{er} juin 1301, Jolie (ACV. C V a N° 324). Elle était peut-être de la famille de Rarogne, car, dans son testament du 25 août 1348, Jacques I, fils de Guillaume I cite le sgr Henri de Rarogne, chevalier, comme son parent consanguin (Fille Dieu VI N° 5). Jolie qui survécut à son époux, vivait encore le 24 décembre 1320 (Hôpital I, 135). mais était morte avant le 14 janvier 1348 (49) (Fille Dieu XIII N° 62).

ENFANTS : a) *Jacques I (III. 16)* 1^{er} juin 1301 (ACV. C V a N^o 324). — 23 juillet 1315 (RDF II, 59). — 24 décembre 1320 (Hôpital I, 135). — 25 août 1348 (Fille Dieu VI N^o 5). — 14 janvier 1348 (49) (Fille Dieu XIII N^o 62). — 1^{er} avril 1349 (Fille Dieu VI N^o 6).

b) *Jean II (III. 17)* 1^{er} juin 1301 (ACV. C V a N^o 324). — 23 juillet 1315 (RDF II, 59).

c) *Pierre II (III. 18)* (Références comme pour Jean II et de plus : décembre 1317 (Hôpital I, 134). — 25 août 1348 (Fille Dieu VI N^o 5).

d) *Richard I (III. 19)* 23 juillet 1315 (RDF II, 59). — Mars 1320 (21?) (Hôpital. Gremaud. Hôpital I, 78).

e) *Guillaume III (III. 20)* 23 juillet 1315 (RDF II, 59). — 24 décembre 1320 (Hôpital I, 135 et II, 698). — juillet 1326 (Grosse de Romont N^o 102 f^o 493). — 11 septembre 1335-10 mars 1336 (MDSR VII, 107). — Décembre 1337 (Dellion X, 427). — 25 août 1348 (Fille Dieu VI N^o 5).

f) *Louis I (III. 21)* 25 août 1348 (Fille Dieu VI N^o 5). — 1^{er} avril 1349 (Fille Dieu VI N^o 6).

g) *Catherine I (III. 22)* 1 avril 1326 (ACV. Billens et Inv. vert Paquet N^o 261).

h) *Agnès II (III. 22)* 25 août 1348 (Fille Dieu VI N^o 5). — 1^{er} avril 1349 (Fille Dieu VI N^o 6).

Voir encore à son sujet : 17 mai 1260 (MDSR XII, 93 et Reg. Frib. 99). — Novembre 1272 (Collège N^o 8 a). — 17 août 1274 (Illens N^o 93). — Octobre 1274 (Illens N^o 74 et Reg. Haut. N^o 638). — 3 février 1278 (79) (Reg. Frib. 132 et Reg. Haut. N^o 698). — 20 août 1299 (ACV. Billens).

Observations : GE et GDM n'indiquent pas le nom de son épouse et ne lui donnent que 4 enfants : Jean, Pierre, Guillaume et Catherine.

GD omet Louis et Catherine, mais ajoute par contre un Mermet qui ne fait qu'un avec Guillaume et un François et un deuxième Jacques qui n'existent pas.

GG omet Louis mais ajoute un Mermet qui ne fait qu'un avec Guillaume et un François qui n'existe pas et dont l'attribution repose sur une fausse date (1308 au lieu de 1408) donnée au titre de Romont N^o 5.

II. 5 *NICOLAS I.* 17 mars 1271 (72)-novembre 1304.
 † avant 1305 ou au début de 1305 (Romont N° 111).
 Dr et professeur ès lois 14 janvier 1285 (86) ? (Mon. Hist. Patr. Chartes I, 1570-1582).

Sgr de Palézieux 3 mai 1302 (ACV. Oron N° 129 et MDSR V, 80).

Nicolas I, doit à sa qualité de Dr et de professeur ès lois le titre de « Dominus » dont son nom est précédé avant qu'il soit devenu Sgr de Palézieux en 1302. Il paraît s'être occupé d'opérations de banque à Lyon. 23 juin 1287 (ACV. Inv. vert. Paquet WW) et c'est comme juriconsulte qu'on le trouve dans l'entourage des Ctes de Savoie. Il fut l'un des arbitres chargés de régler entre Amédée V, Cte de Savoie et son frère Louis, la question de la succession de leurs parents et de leurs oncles Pierre et Philippe de Savoie. 14 janvier 1285 (86) (Mon. Hist. Patr. Chartes I, 1570 à 1582), fut avec ses frères caution pour 100 Livres du Cte Amédée de Savoie en 1291 (Fontes III, 515 et Reg. Frib. 151) et est mentionné comme clerc de ce prince dans un acte du 3 décembre 1294 où il fonctionne comme arbitre (MDSR XXX, 463).

C'est le 3 mai 1302 qu'il acquit des enfants de feu Girard Sgr de Palézieux et de leur tuteur Guillaume Sgr de Montagny, la Sgrie de Palézieux pour la somme de 2500 Livres (ACV. Oron N° 129. — Gremaud. XXIV Billens, 10. — MDSR V, 80).

FILS de Nantelme I (*I.1*). (Voir références à ce nom).

ÉPOUSE : Marguerite, veuve 1305 (Romont N° 111).

ENFANTS :

a) *Pierre III. (III. 24)*. 17 septembre 1317 (Arch. Ville de Romont et Gremaud XXIV. Billens 12).

b) *Nantelme III (III.25)*. 1305 (Romont N° 111). — Octobre 1309 (Gruyère N° 225). — 1309 (ACV. Oron N° 135). — 17 sept. 1317 (Arch. Romont et Gremaud XXIV. Billens, 12).

c) *Humbert II (III.26)*. Octobre 1309 (Gruyère N° 225 — 17 septembre 1317 (Arch. Romont N° 25 et Gremaud XXIV. Billens, 12). — 19 février 1326 (27) (Attalens N° 85).

- d) *Berchel* (III.27). 1305 (Romont N° 111). — 1309 (ACV. Oron N° 135).
- e) *Marguerite I* (III.28). 1305 (Romont N° 111).
- f) *Agnès III* (III.29). (Idem).
- g) *Pierre IV* (illégitime) (III.30). 1^{er} juin 1301 (ACV. CV a N° 324).

Voir encore à son sujet : 10 mars 1271 (72) (ACV. Fam. nob. Billens). — 20 août 1299 (ACV. Billens). — 12 octobre 1299 (Gruyère N° 276). — Avril 1304 (Attalens N° 65). — Novembre 1304 (ACV. Billens).

Observations : GE et GDM ne lui donnent comme enfants que Nantelme et Humbert.

GD qui le confond avec Nicolas II (III. 11) ne lui donne aussi que deux enfants Nantelme et Humbert.

GG lui donne les enfants cités ci-dessus, à l'exception de Pierre III et de Pierre IV.

II. 6 *HUMBERT I*. 10 mars 1271 (72)–17 janvier 1293.

† avant le 1^{er} juin 1301 (ACV. CV a N° 324).

Donzel.

Humbert I fut, comme ses frères, caution pour 100 Livres pour le Cte Amédée de Savoie, le 10 août 1291 (Fontes III, 515 et Reg. Frib. 151). Il prit part à la guerre menée par Louis de Savoie, Sgr de Vaud contre Fribourg et fut fait prisonnier par Nicolas d'Englisberg. La trêve conclue le 17 janvier 1292 (93) mentionne qu'il ne serait pas rendu par les Fribourgeois (Aff. de Savoie N° 1 et RDF I, 143). Il paraît avoir possédé les villages de Vaulruz, Sales, Romanens et Maules, car sa fille Guillemette, femme de Guillaume de Blonay, déclara le 12 août 1354 qu'ils provenaient de son patrimoine (Vaulruz N° 10 et ASHF IV, 218).

FILS de Nantelme I (I.1). (Voir références à ce nom).

ÉPOUSE : Jordane, veuve. 1^{er} juin 1301 (ACV. CV a N° 324). — Mars 1304 (95). (Valsainte F N° 1). — (Necrologie Fille Dieu f° 110. 12 février).

ENFANTS :

a) *Guillemette II* (III.31). 1^{er} juin 1301 (ACV. CV a N° 324). — Mars 1304 (95). (Valsainte F. N° 1).

b) *Marguerite II (III.32)*. (Idem).

Voir encore à son sujet : 19 juin 1290. (Fille Dieu).
X N° 42).

Observation : GD ne le cite pas. GF, GDM et GG le citent.

II. 7 *GUILLEMETTE I*. 1^{er} juin 1301 (ACV. C V a N° 324).

Fille de Nantelme I (*I.1*) puisqu'elle est dite sœur de Pierre I (*II.2*).

Femme de..... d'Illens.

Observations : GE, GDM et GG disent qu'elle est femme du donzel Pierre d'Illens, mais sans citer de références.

GD ne la donne pas.

II. 8 *X*. 1^{er} juin 1301 (ACV. C V a N° 324).

Fille de Nantelme I (*I.1*).

Femme de..... de Wallardens.

Observations : Dans cet acte du 1 juin 1301, D. Pierre I de Billens, chanoine de Lausanne (*II. 2*) qui teste, fait un legs à ses neveux Pierre de Wallardens, chanoine, Jordan et Guillaume de Wallardens. Il faut donc que Pierre I ait eu une sœur qui avait épousé un Wallardens.

Elle n'est citée ni par GE, ni par GDM, ni par GD, ni par GG.

II. 9 *Y*. 1^{er} juin 1301 (ACV. C V a N° 324).

Fille de Nantelme I (*I. 1*).

Femme de de Pont.

Observations : Dans cet acte du 1 juin 1301, D. Pierre I de Billens, chanoine de Lausanne (*II. 2*) qui teste, fait un legs à son neveu Frère Jean de Pont. Il faut donc que Pierre I ait eu une sœur qui avait épousé un de Pont.

GE, GDM, GD et GG ne la citent pas.

III. 10 *NANTELME II*. 11 mai 1299-20 août 1299.

† avant 12 octobre 1299 (Gruyère N° 276).

FILS de Rodolphe I (*II.3*). (Voir références à ce nom).

Nantelme II fit son testament le 20 août 1299 (ACV. Billens). Il n'est pas certain qu'il ait été le fils ainé de Rodolphe I bien que je l'aie placé en premier parce que c'est lui qui figure dans le plus ancien document relatif aux enfants de Rodolphe I.

ÉPOUSE : Pétronille. 20 août 1299 (ACV. Billens).

Observations : GD ne le cite pas. GE, GDM et GG le citent.

III. 11 *NICOLAS II.* 20 août 1299-21 avril 1325.

† avant janvier 1327 (28) (ACV. Inv. vert. Paquet N° 3).

FILS de Rodolphe I (*II. 3*). (Voir références à ce nom).

ÉPOUSE : Agnelette, fille du donzel Guillaume d'Englisberg. Janvier 1327 (28). (ACV. Inv. vert. Paquet N° 3). Elle est décédée avant cette date.

ENFANTS :

a) *Isabelle I (IV. 33)*. Janvier 1327 (28) (ACV. Inv. vert. Paquet N° 3). — 1328. Romont N° 112).

b) *Agnès IV* illégitime (*IV. 34*) (1328. Romont N° 112. — 7 mai 1330. ACV. Billens).

Dans un acte de 1328 (Romont N° 112) Jean I expose que son frère Nicolas II était décédé indivis en laissant ses biens à sa fille unique Isabelle I à laquelle il substituait les enfants mâles de Jean I et de Guillaume II. Il léguait à ces derniers ses droits sur le vidamat de Romont et les 10 Livres de cens qui lui étaient dues sur les fours de Moudon. Il faisait de plus un grand nombre de legs.

Observations : GE et GDM ne lui donnent qu'une fille illégitime Agnès.

GD le confond avec Nicolas I (*II. 5*) et ne lui donne ni Isabelle, ni Agnès.

GG le cite comme dans la présente généalogie.

(*A suivre*).